

DÉROUILLANT ALUMINIUM/INOX

> Acide

Ravive les couleurs ternies.
Dégraisse et dérouille vos métaux

CONDITIONNEMENT



Jerrican de 1L (pack de 2 x 1L)
Jerrican de 5L (palette de 72 x 5L)
Jerrican de 20L (palette de 30 x 20L)
Fût de 200L
IBC de 1000L

MODE D'EMPLOI

- > Diluer Net+ Pro Dérouillant 1 volume pour 1 volume d'eau.
- > Appliquer à l'éponge, au pinceau ou au pulvérisateur basse pression.
- > Laisser agir 5 à 10 minutes. Frotter avec une éponge ou une brosse douce.
- > Rincer abondamment à l'eau claire.

STOCKAGE ET SÉCURITÉ

Veillez consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour obtenir des informations écologiques, toxicologiques et physiques ainsi que les conditions de stockage.

AVANTAGES PRODUIT

HAUTEMENT CONCENTRÉ
À ACTION RAPIDE

POLYVALENT

PULVÉRISABLE
ET NON MOUSSANT



DOMAINES D'APPLICATION

Ravive les couleurs et redonne un aspect neuf à vos menuiseries et châssis de fenêtres en aluminium anodisé ternis par la pollution urbaine.

Pour les travaux de phosphatation, permet également de dégraisser et de dérouiller vos métaux afin de créer un bon accrochage avant mise en peinture.

Sa formulation spécifique ne modifie ni la structure, ni l'aspect de vos supports. Ne dénature ni l'aluminium, ni vos vitres.

Convient aussi au nettoyage en profondeur de passerelles et bardages.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Couleur : ambrée

Densité : 1 +/-0,05 g/cm³

pH fortement acide

Conservation : 18 mois en emballage fermé à l'abri du gel et de la chaleur
Rendement : 3 à 8 m²/L selon dilution

AVERTISSEMENT

Le contenu de cette documentation est basé sur des essais effectués en laboratoire, les recommandations qui en découlent sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur l'expertise que Richard a acquise de ses produits nonobstant qu'ils soient convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. Toute utilisation entraîne acceptation des conditions d'utilisation. Le fabricant ne saurait être tenu responsable pour les dommages directs ou indirects du support en cas de manquement aux conditions d'utilisations prescrites. Toujours faire un essai au préalable. N° de révision : Février 2026.